
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
-----**CIRCULAIRE N° 1495 /MEF/DGD/DU 23 AOU 2011*****(DIFFUSION GENERALE)***

**Objet : *Gestion des conteneurs constitués en dépôt douane
et des conteneurs destinés à l'exportation***

Réf : *Articles 152 à 158 du Code de douanes*

Aux termes des dispositions des articles 152 à 158 du Code des douanes visés en référence, les marchandises à l'importation, qui n'ont pas été déclarées en détail dans le délai légal ou qui restent en douane pour tout autre motif, sont constituées d'office en dépôt par le service des douanes et conduites dans les magasins prévus à cet effet.

Cependant, les espaces dédiés s'avérant exigus, l'exploitant du Terminal à conteneurs de VRIDI est amené à garder sur place de nombreux conteneurs de marchandises constituées en dépôt. Il en va de même des conteneurs destinés à l'exportation, non embarqués, qui séjournent à quai sur des périodes anormalement longues.

Outre qu'elle porte préjudice à l'exploitant du terminal, cette situation qui rend difficile le repérage des conteneurs, constitue une menace pour les intérêts du Trésor public.

En conséquence, et pour corriger ces anomalies, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, ce qui suit :

1- A la demande de l'Administration des douanes, l'exploitant du Terminal a consenti à affecter une zone à l'entreposage des conteneurs de marchandises importées constituées en dépôt et des conteneurs, non embarqués, de marchandises destinées à l'exportation ;

2- *A compter du 1^{er} septembre 2011*, l'exploitant du Terminal y conduira systématiquement tous les conteneurs de marchandises importées constituées en dépôt et les conteneurs de marchandises à exporter, non embarqués vingt et un (21) jours après le départ du navire prévu.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MEF/Cab
- DG ECONOMIE
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- FNISCI
- UGECI
- Chbre Cce & Industrie
- PAA
- EMACI
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- BIVAC
- Toutes Directions Douanes.

Le Directeur Général des Douanes



Col. Maj. Issa GOULIBALY